

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 155 / 5 décembre 2013



JUSQU'À CE QUE MORT S'ENSUIVE ?

Le comité technique de réseau (CTR) consacré à l'emploi à la DGFIP est convoqué le 5 décembre pour « décliner » au final

**2002 suppressions d'emplois :
125 A+, 315 A, 562 B et 1000 C**

278 de ces emplois sont « fléchés » dont 65 dans les structures CSP Chorus, 29 en SFACT

La priorité affichée en matière de lutte contre la fraude fiscale se traduit par la création de 50 postes de vérificateurs (déjà largement claironnée par le Ministre), mais aussi... par le transfert de 57 postes de vérificateurs des directions départementales vers les DIRCOFI !

Pour les services implantés en totalité ou partiellement en Loire-Atlantique cela donne :

	DRFIP	TGE*	DIRCOFI**	DRESG***	DISI****
IDIV		- 1	+ 1		
IP	- 1			- 2	
A	- 5		+ 5	- 1	
B	+ 3	- 4	- 1	- 3	
C	- 21	- 5		- 5	- 14
Total	- 24	- 10	+ 5	- 11	- 14

* y compris réseau à l'étranger

** dont antenne de Nantes

*** dont Tour Bretagne

**** dont Lotz-Cossé et Marsauderies

Également à l'ordre du jour, la départementalisation au 1er septembre 2014 des procédures collectives au sein des PRS.

AVIS DE TEMPÊTE

La CGT a boycotté le groupe de travail du 29/10 sur la mise en place du baromètre social que Bézard vient de lancer (voir sur notre site national le [pastiche](#) du message du DG)

La raison est simple : des discussions sont engagées depuis des années sur le dossier « conditions de vie au travail », les médecins de prévention rendent chaque année leur rapport, des instruments de mesure et de prévention ont déjà été mis en place (DUERP, tableau de veille social, espace de dialogue...). La dégradation de nos conditions de travail est largement connue.

Les instruments de mesure n'ont de sens que dans l'objectif d'un changement d'orientation. Or c'est le chemin inverse que prend la Direction générale.

A quoi sert de multiplier les thermomètres quand on se refuse à soigner le malade ?

La politique de l'affichage a des limites qui sont aujourd'hui largement atteintes.

LE RETOUR DES FERMIERS GENERAUX



L'annonce de la suspension de l'éco-taxe a mis à jour un véritable scandale, celui de son recouvrement amiable et d'une partie de son contrôle par une société privée, les Douanes n'ayant plus en charge que le recouvrement forcé et l'audit des

prestataires.

Par le partenariat public-privé mis en place, plus de 20 % des taxes collectées pourra être conservé par la société Ecomouv.

A l'opposé, le coût de la collecte des recettes fiscales par les services de l'Etat est à peine supérieur à 1 % en France.

Cette orientation fiscale d'affaiblissement des services de l'Etat suscite d'autant plus d'inquiétudes que la Ministre Lebranchu promet « plus d'autonomie fiscale » aux régions.

La Ministre déléguée chargée de la décentralisation, Anne-Marie Escoffier, précise de son côté, dans un entretien accordé au « Courrier des maires et des élus locaux » en date du 11 octobre, que toutes les pistes permettant de renforcer l'autonomie des régions seront examinées, « du partage ou du transfert d'impôts nationaux aux collectivités à la création d'un impôt local ».

FUMEUSE IDÉE

Une mesurette par ci, une mesurette par là, et le plan stratégique « Douanes 2018 » passera comme une lettre à la poste pour cause de missions réduites...

Les député-es sont invité-es à voter de nouveaux quotas d'achat de tabac à l'étranger.

Saisie par la Commission Européenne, la Cour Européenne de Justice a jugé les quotas actuels non conformes.



Aujourd'hui, il est possible de ramener 5 cartouches de cigarettes par voiture, et 50 cigares ou cigarillos par personne. Autant dire une misère, à l'ère de la concurrence libre et non faussée...

Au 1er janvier 2014, il sera possible, en toute légalité, de ramener 10 cartouches de cigarettes par personne,

dans la limite de 50 cartouches par voiture, et jusqu'à 1000 cigares par personne !

Bonne nouvelle pour les très, très gros fumeurs...mais surtout pour les trafiquants.

Car l'assouplissement ne s'arrête pas aux quotas. Jusqu'alors, toute personne en infraction se voyait infliger des droits de douanes assortis de pénalités. Désormais, pour pouvoir infliger une amende aux contrevenants, nos collègues douaniers devront prouver que le tabac ramené en France a pour vocation d'être revendu...

Cela ne va pas contribuer à résoudre le chômage technique des douaniers du STPL (Service de la taxe poids lourds) qui attendent à Metz de s'occuper de l'éco-taxe. La direction a précisé qu'en attendant, « ils seraient affectés à d'autres tâches ». Tant qu'il y en a encore !

Question subsidiaire : qu'en pense la Ministre de la Santé, chargée de la lutte contre le tabagisme ?

EN LIEN AVEC...

...les sites de la CGT

- **Frais de déplacement : des avancées.** Le compte-rendu du groupe de travail national du 15/11 est en ligne sur le site national et en lien [ici](#).
- **Droit de retrait, harcèlement, canicule : 3 fiches pratiques** sur la conduite à tenir sont disponibles sur notre site en espace réservé aux adhérents [ici](#).